



## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mardi 28 Mars 2017

Le Conseil communautaire s'est réuni dans l'amphithéâtre à l'Université de Lorraine à Saint-Dié-des-Vosges, **le Mardi 28 mars 2017 à 19 heures**, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Présents** : Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Annie-Marie BARTH (Combrimont). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite) : Présent de la délibération n° 2017/06/01 à n° 2017/06/11. Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Dominique CHIOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Dominique DUJHAUT (Entre-deux-eaux). Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Marc FRISON-ROCHE ((Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Vincent GENAY (Bionville). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jacques HESTIN (Anould) arrivé à la délibération n° 2017/06/04. Denis HUIN (La Bourgonce). Jacques JAILL AIS (Saulcy-sur-Meurthe). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Catherine LECOMTE (Vieville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimaoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard) arrivé à 19h10. Bernard MAET'Z (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompatalize). Raoul PARTAGE (Lesseux). Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy). Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape). Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Etape). Roscline PIERREL (Denipaire). Caroline PRIVAT-MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernard ROPP (La Voivre). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Guy RUHLMANN (Lubine). Philippe SALERIO (Raon l'Etape). Michel SALTZMANN (Raon l'Etape). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach). François TARDIEU (Raon l'Etape). Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard THOMAS (Gerbépal). Gilles THOMAS (Vexaincourt). Pascal THOMAS (Coinches). Virginie THOMAS (Anould). Daniel TISSERAND (Neuwillers-sur-Fave). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges). Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Marie VINCENT (Raon l'Etape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges). Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges).

**Excusé(e)s ayant donné procuration** : Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER. Éric AUBERT (Raves) à Annie-Marie BARTH. Christian CAEL (Corcieux) à Bernard THOMAS Roland BEDEL (Sainte-Marguerite) de la délibération n° 2017/06/12 à n° 2017/06/22 à André BOULANGEOT, Régine CHINOUILL (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE. Arnould DE LESSEUX (Lusse) à Gérard ROUDOT. Fabien JAKUBOYE (Barbey-Seroux) à Bruno REMY. Jean RABOLT (La Petite-Raon) à Henri MATTEI. Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay) à Christian PETIT. Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLE.

**Excusés** : Jacques HESTIN (Anould) de la délibération n° 2017/06/01 à n° 2017/06/03.

**Absent(e)s** : Christian HARENZA (Grandrupt). Laurent STAUFFER (Le Saulcy). Patrick VILLAUME (Hurbache). Reine WOLF (Luvigny).

**A été nommée secrétaire** : Fanny WAGNER

Nombre de membres :   ♦ Afférents au Conseil communautaire : 111  
                                 ♦ Présents : 95-98  
                                 ♦ Votants : 103-107

Date de la convocation : Mercredi 22 mars 2017.

## **2017/06/01 : Adoption du compte rendu de la séance du conseil communautaire du 28 Février 2017.**

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 28 Février 2017 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 28 Février 2017.

***Vote à l'unanimité des voix exprimées : 6 abstentions. (Christine URBES - Nadia ZMIRLI - Jean-Louis BOURDON, Henri MATTEI (+ 1 pouvoir de Jean RABOLT), Serge VINCENT.***

## **2017/06/02 : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte pour la gestion des déchets ménagers des Vosges.**

Le Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers des Vosges propose d'approver les modifications statutaires concernant :

- la transformation dudit syndicat en syndicat mixte à la carte avec la prise de compétence « réseau de chaleur et de froid »,
- l'adhésion de la commune de Rambervillers au titre de la compétence « réseau de chaleur et de froid ».

Le Conseil Communautaire se prononce pour les modifications statutaires du Syndicat Mixte pour la gestion des déchets ménagers des Vosges telles qu'elles figurent ci-dessus énoncées.

***Vote à l'unanimité.***

## **2017/06/03 : Détermination des durées d'amortissement des biens acquis par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.**

Le Conseil communautaire décide d'appliquer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, et des subventions d'investissement transférables reçues pour ces opérations comme suit :

- Logiciels, licences : 5 ans
- Mobilier : 5 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Véhicules : 6 ans
- Conteneurs déchets (Bacs, etc...) : 10 ans
- Aménagements de terrains : 25 ans
- Bâtiments : 50 ans
- Subventions d'équipement versées à des organismes publics : 10 ans.
- Fonds de concours : 10 ans.

L'amortissement sera linéaire. Le seuil unitaire est fixé à 500 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortiront en un an.

***Vote à l'unanimité.***

## 2017/06/04 : Taux des taxes directes communautaires ménages 2017.

Le Conseil communautaire décide de fixer, pour l'année 2017, les taux des taxes directes communautaires comme suit :

- Taxe d'habitation : 4,43 %
- Taxe foncière bâti : 2,68 %
- Taxe foncière non bâti : 5,28 %

*Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention (Vincent GENAY).*

## 2017/06/05 : Taux de la cotisation foncière des entreprises 2017 et détermination des règles de lissage.

Le Conseil communautaire décide de fixer, pour l'année 2017, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,78 %.

Il sera atteint sur l'ensemble du territoire au terme de la durée d'intégration maximum de 12 ans. Pendant cette période de lissage, le taux évoluera progressivement sur chaque commune, en fonction de la situation existante avant l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique, et de l'écart qui en résulte avec le taux cible unique.

*Vote à l'unanimité.*

## 2017/06/06 : Taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2017.

Le Conseil communautaire décide de fixer les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017 comme suit :

- Territoire de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges :
  - Zone 1, Saint-Dié-des-Vosges : 9,42 %
  - Zone 2, Taintrux : 8,02 %
  - Zone 3, secteur Anould, Saint-Léonard et Saulcy-sur-Meurthe : 7,54 %
  - Zone 3, secteur Ban-sur-Meurthe – Clefcy, Fraize, Mandray et Plainfaing : 8,66 %
- Territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine : 9,02 %

Il a été décidé la prise en charge partielle du coût du service par le budget principal pour la zone 2 « Taintrux » par le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Ordures ménagères d'un montant de 16 200 €.

*Vote à l'unanimité.*

## 2017/06/07A : Budget primitif Principal 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif principal de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	2 553 100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 284 750.00
014	Atténuations de produits	12 651 300.00

65	Autres charges de gestion courante	1 919 761.00
66	Charges financières	143 400.00
67	Charges exceptionnelles	877 840.00
023	Virement à la section d'investissement	5 204 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	981 349.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 615 700.00</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
013	Atténuations de charges	375 900.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 403 687.02
73	Impôts et taxes	16 415 611.00
74	Dotations, subventions et participations	8 023 501.98
75	Autres produits de gestion courante	91 500.00
77	Produits exceptionnels	225 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>28 615 700.00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant total des crédits en € (BP+RAR)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 119 000.00
20	Immobilisations incorporelles	766 000.00
204	Subventions d'équipement versées	758 108.00
21	Immobilisations corporelles	1 612 500.00
23	Immobilisations en cours	6 279 964.90
45	Opérations pour comptes de tiers	573 224.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000.00
041	Opérations patrimoniales	20 260.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 209 057.00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap.	Libellé	Montant total des crédits en € (BP+RAR)
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 020 000.00
13	Subventions d'investissement	2 209 160.02
16	Emprunts et dettes assimilées	932 837.00
27	Autres immobilisations financières	35 000.00
024	Produits des cessions	369 774.18
45	Opérations pour comptes de tiers	436 476.80
021	Virement de la section de fonctionnement	5 204 200.00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	981 349.00
041	Opérations patrimoniales	20 260.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 209 057.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07B: Budget primitif Ordures Ménagères - REOM 2017.

Le Conseil communautaire adopte le Budget primitif Ordures ménagères – REOM de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	1 860 305.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	620 000.00
65	Autres charges de gestion courante	41 000.00
66	Charges financières	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	23 000.00
023	Virement à la section d'investissement	358 295.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 500.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 148 100.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
013	Atténuations de charges	28 050.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 903 200.00
75	Autres produits de gestion courante	702 300.00
76	Produits financiers	480 000.00
77	Produits exceptionnels	1 300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 250.00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>3 148 100.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
20	Immobilisations incorporelles	2 870.00
21	Immobilisations corporelles	559 974.00
23	Immobilisations en cours	39 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.00
040	Opérations d'ordre de section à section	33 250.00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>650 394.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
13	Subventions d'investissement	15 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 599.00
021	Virement de la section de fonctionnement	358 295.00
040	Opération d'ordre de section à section	240 500.00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>650 394.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07C : Budget primitif annexe Ordures Ménagères -TEOM 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Ordures ménagères – TEOM de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	4 530 450.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	700 400.00
65	Autres charges de gestion courante	2 500.00
66	Charges financières	1 580.00
67	Charges exceptionnelles	14 070.00
022	Dépenses imprévues	120 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 379 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 898 000.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
013	Atténuations de charges	500.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 123 297.00
73	Impôts et taxes	4 222 403.00
74	Dotations et participations	266 200.00
75	Autres produits de gestion courante	1 250 000.00
77	Produits exceptionnels	25 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 600.00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>6 898 000.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
20	Immobilisations incorporelles	108 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 093 014.00
23	Immobilisations en cours	736 960.00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 000.00
020	Dépenses imprévues	39 696.00
040	Opérations d'ordre de section à section	10 600.00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 083 270.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
13	Subventions d'investissement	55 400.00
16	Emprunt et dettes assimilées	371 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	127 870.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 379 000.00
040	Opération d'ordre de section à section	150 000.00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 083 270.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07D : Budget primitif Assainissement non collectif - SPANC 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif Assainissement Non Collectif - SPANC de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
4581	Opérations pour compte de tiers	850 358.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>850 358.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
4582	Opérations pour compte de tiers	850 358.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>850 358.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07E : Budget primitif annexe Maison de Santé 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Maison de Santé de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	18 930.90
66	Charges financières	28 970.34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 131.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>50 032.24</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
75	Autres produits de gestion courante	50 032.24
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>50 032.24</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
23	Immobilisations en cours	32 650.79
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>53 650.79</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits en €</b>
16	Emprunt et dettes assimilés	51 519.79
040	Opération d'ordre de section à section	2 131.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>53 650.79</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

**2017/06/07F : Budget primitif annexe Bâtiment Relais-Raves 2017.**

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Bâtiment Relais - Raves de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits en €</b>
011	Charges à caractère général	6 300.00
66	Charges financières	12 500.00
023	Virement à la section d'investissement	33 790.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>52 590.00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits en €</b>
75	Autres produits de gestion courante	6 301.07
77	Produits exceptionnels	46 288.93
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>52 590.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits en €</b>
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 230 242.50
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 235 242.35</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant des crédits en €</b>
024	Produits des cessions	1 201 452.35
040	Opération d'ordre de section à section	33 790.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 235 242.35</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

**2017/06/07G : Budget primitif annexe Bâtiment Relais-Corcieux 2017.**

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Bâtiment Relais - Corcieux de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	6 108.26
65	Autres charges de gestion courante	2.00
66	Charges financières	29 889.74
023	Virement à la section d'investissement	28 466.14
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>64 466.14</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
75	Autres produits de gestion courante	64 466.14
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>64 466.14</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
16	Emprunts et dettes assimilées	47 255.95
020	Dépenses imprévues	500.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>47 755.95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
16	Emprunt et dettes assimilés	19 289.81
021	Virement de la section de fonctionnement	28 466.14
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>47 755.95</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07H : Budget primitif annexe ZAR- Fave Meurthe Galilée 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAR – Fave Meurthe Galilée de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	19 650.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 650.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 270.00
75	Autres produits de gestion courante	16 380.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>19 650.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
21	Immobilisations corporelles	31 000.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>31 000.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
024	Produit des cessions d'immobilisations	31 000.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>31 000.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07I : Budget primitif annexe ZA-Saint-Dié-des-Vosges 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAC Saint-Dié-des-Vosges de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>33 000.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>33 000.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000.00
040	Opérations d'ordre de section à section	1 000.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>32 000.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
040	Opération d'ordre de section à section	32 000.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>32 000.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07J : Budget primitif annexe ZAE – Senones Moyenmoutier 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAE - Senones Moyenmoutier de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	25 600.00
66	Charges financières	24 030.00
67	Charges exceptionnelles	600.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	48 409.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>103 639.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
75	Autres produits de gestion courante	102 939.00
77	Produits exceptionnels	700.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>103 639.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
23	Immobilisations en cours	1 319 992.00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 993.00
020	Dépenses imprévues	300.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 491 285.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
13	Subventions d'investissement	453 576.00
16	Emprunt et dettes assimilés	989 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	48 409.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 491 285.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07K : Budget primitif annexe Activités Économiques- Vallée de la Plaine 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Activités Économiques – Vallée de la Plaine de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	48 800.00
66	Charges financières	500.00
023	Virement à la section d'investissement	93 900.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	344 900.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>488 100.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
75	Autres produits de gestion courante	349 450.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 650.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>488 100.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
20	Immobilisations incorporelles	56 400.00
21	Immobilisations corporelles	512 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 500.00
020	Dépenses imprévues	1 049.00
040	Opérations d'ordre de section à section	138 650.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>729 599.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
13	Subventions d'investissement	94 499.00
16	Emprunt et dettes assimilés	196 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	93 900.00
040	Opération d'ordre de section à section	344 900.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>729 599.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

#### 2017/06/07L : Budget primitif annexe Locations Immobilières 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Locations Immobilières de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	140 927.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2.00
66	Charges financières	18 154.00
022	Dépenses imprévues	5 500.00
023	Virement à la section d'investissement	111 946.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 848.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>341 377.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 000.00
75	Autres produits de gestion courante	318 143.00
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 734.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>341 377.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
16	Emprunts et dettes assimilées	152 530.00
020	Dépenses imprévues	500.00
040	Opérations d'ordre de section à section	20 734.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>173 764.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
024	Produits des cessions	4 970.00
021	Virement de la section de fonctionnement	111 946.00
040	Opération d'ordre de section à section	56 848.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>173 764.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

### 2017/06/07M : Budget primitif Chaufferie Bois 2017.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif Chaufferie Bois de l'exercice 2017, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	51 867.16
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 000.00
66	Charges financières	16 550.00
022	Dépenses imprévues	718.84
023	Virement à la section d'investissement	44 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 400.00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>157 536.00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 715.00
75	Autres produits de gestion courante	21 295.00
77	Produits exceptionnels	4 935.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 591.00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>157 536.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
21	Immobilisations corporelles	14 530.74
16	Emprunts et dettes assimilées	32 278.26
020	Dépenses imprévues	30 591.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>77 400.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant des crédits en €
021	Virement de la section de fonctionnement	44 000.00

040	Opération d'ordre de section à section	33 400.00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>77 400.00</b>

*Vote à l'unanimité. (4 élus n'ont pas pris part au vote : Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT).*

**2017/06/08 : Convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement des structures d'accueil d'enfants.**

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a créé le site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), pour faciliter les recherches des familles en matière de garde d'enfants.

Cet outil permet aux familles de disposer d'une information personnalisée sur les différents modes d'accueil collectifs et individuels quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Le Conseil communautaire approuve et autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'habilitation informatique proposée par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges concernant les renseignements et les mises à jour des données relatives au RAM itinérant et à la crèche « les Renardeaux ».

*Vote à l'unanimité.*

**2017/06/09 : Opération de ravalement de façades sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine.**

Le Conseil communautaire approuve et autorise le Président ou son représentant à signer les termes de la convention d'animation avec le Centre d'Amélioration du Logement (CAL) sis à Golbey afin de réaliser l'animation de l'opération de ravalement de façades sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine pour 2017.

*Vote à l'unanimité.*

**2017/06/10 : Convention de participation de la Communauté d'Agglomération permettant l'accès des habitants du territoire à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges à tarif préférentiel.**

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges permettant l'accès des habitants du territoire à la médiathèque à tarif préférentiel.

La CASDDV compensera la perte de recettes liée à la possibilité pour tous les habitants du territoire de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

*Vote à l'unanimité.*

**2017/06/11 : Modification de la délégation de pouvoirs accordée au Président.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de donner délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant :

- L'exercice, au nom de la Communauté d'agglomération, des droits de préemption urbain définis par le code de l'urbanisme. Le Président pourra également déléguer ces droits aux communes membres, afin que ces dernières soient en mesure de préempter dans le cadre

de la réalisation d'un projet communal et aux organismes énumérés selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme.

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes et services (y compris prestations intellectuelles) d'un montant inférieur au seuil européen de 209 000 € HT, quel que soit le type de procédure, ainsi que pour toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil européen de 5 225 000 € HT, quel que soit le type de procédure, ainsi que pour toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%.

Les seuils fixés ci-dessus pour la délégation accordée en matière de marchés publics suivront l'évolution des seuils européens de procédure formalisée mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et publiés au Journal Officiel de la République Française.

En cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières déléguées seront prises par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou à défaut par le 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

*Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention (Maurice Bastien).*

#### **2017/06/12 : Mise en place du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.**

Le Conseil communautaire décide de créer un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Ce comité technique sera paritaire, impliquant que le nombre de représentants élus du personnel sera égal au nombre de représentants de l'administration.

Le nombre de sièges de représentants de l'administration est fixé à quatre titulaires et quatre suppléants.

Le comité technique tiendra lieu de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2017/06/13 : Demande de subvention pour la recyclerie au titre du contrat de ruralité.**

Le Conseil communautaire approuve la mise en œuvre d'un projet de lancement d'une activité d'insertion par l'économique, avec comme support principal la création et le fonctionnement d'une recyclerie. Le projet d'aménagement sera situé à Fraize au Pôle de l'Eco-Construction des Vosges.

Le conseil communautaire sollicite auprès de l'Etat, via le PETR du Pays de la Déodatie, un soutien financier au titre du Contrat de Ruralité.

*Vote à l'unanimité.*

## 2017/06/14 : Élaboration d'un Plan Local Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH).

Le Conseil communautaire décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) sur l'intégralité de son territoire, en collaboration avec les communes membres.

Une délibération complémentaire interviendra ultérieurement pour définir les objectifs poursuivis par le PLUiH, pour fixer les modalités d'association des communes membres et pour fixer les modalités de concertation.

**Vote à l'unanimité.**

## 2017/06/15 : Subventions aux projets scolaires d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans le cadre de l'opération « Je Parraine Ma Rivière » (JPMR) menée sur l'ex-Communauté de Communes du Pays des Abbayes.

Dans le cadre de la plateforme départementale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), l'ex-Communauté de Communes du Pays des Abbayes participe à l'opération « Je Parraine ma rivière » dans les Vosges coordonnée par l'association ETC...terra.

Le Conseil communautaire décide d'attribuer, dans le cadre du soutien aux projets EEDD, les subventions suivantes :

Nom de l'établissement	Niveau de classe	Nb élèves	Intitulé du projet JPMR (EEDD)	Montant du projet	Montant aide intercommunale
Collège de Senones	6ème et Segpa	87	biodiversité d'une rivière à différents points et préservation des écosystèmes par une gestion raisonnée de la ressource en eau	1 490,00 €	210,00 €
École Primaire "Launois" Banne-Sapt	PS-MS-GS-CP	19	les petites bêtes des milieux humides	730,00 €	130,00 €
École Primaire "Launois" Banne-Sapt	CE1-CE2-CM1-CM2	19	la biodiversité aquatique	1 188,80 €	88,80 €
École Primaire "Les Tilleuls" Moussey	TPS-PS-MS-GS	24	Tous à l'eau	1 675,00 €	378,00 €
École Primaire "Les Tilleuls" Moussey	CM1-CM2	17	L'eau, c'est la vie	1 515,00 €	327,00 €
École Élémentaire "Le Tambour" Moyenmoutier	CE2-CM1	22	Maintenir une eau de qualité, comment et pourquoi ?	1 250,00 €	75,00 €
École Élémentaire "Le Tambour" Moyenmoutier	CE1-CE2	22	L'eau, ma rivière et moi, un trésor à préserver	1 535,00 €	376,00 €
École Primaire "E. Perrin - G. Sand" Senones	CP au CM2	134	L'eau près de nous	5 682,00 €	1 110,00 €
École Primaire "E. Perrin - G. Sand" Senones	TPS-PS-MS-GS	99	l'eau: un milieu de vie	3 710,00 €	843,00 €
					3 537,80 €

**Vote à l'unanimité.**

## 2017/06/16 : Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE) pour l'étude de la Route Départementale 415.

La Route Départementale 415 (de Saint-Dié-des-Vosges au Col du Bonhomme) est une des portes d'entrée importante de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et du Département des Vosges.

Afin de mettre en place un Schéma Directeur d'Aménagement de cet axe et de son environnement qui s'inscrit dans la durée, il a été décidé de mener une étude qualitative et technique avec le Département des Vosges au travers d'un groupement de commande.

Compte tenu de la complexité du projet il est nécessaire d'avoir un accompagnement technique dans cette démarche.

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges. Une participation de 2 850 € sera versée par la Communauté au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2017/06/17 : Acquisition d'un bâtiment annexe.**

Le Conseil communautaire décide d'approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section AC N°38 et 598 situé 7 place Saint-Martin à Saint-Dié-des-Vosges, d'une surface respective de 7a80ca et 88ca au prix de 560 000 € hors frais de négociations et hors frais d'acte.

*Vote à la majorité : 10 contres (Christine URBES, Patricia WESTHEIMER, Nadia ZMIRLI, Jean-Luc BEVERINA, Jean-Louis BOURDON, Patrice FEVE, Jacques GUYOT, Henri MATTEI (+ pouvoir de Jean RABOLT), Serge VINCENT) et 9 abstentions (Nathalie TOMASI, Dominique DUHAUT, Denis HUIN, William MATHIS, Jean-Marie NICOLLE (+ pouvoir de Régine CHINOUILH), Raoul PARTAGE, Bruno PETIT, Pascal SCHNELZAUER).*

#### **2017/06/18 : Acquisition de 10 parcelles situées sur l'Espace Naturel Sensible de la Plaine.**

Le Conseil Communautaire décide d'approuver l'acquisition de huit parcelles cadastrées section D n° 353-354-355-356-359-446-447-449 sur la commune de Bionville (54) et deux parcelles sur la commune de Vexaincourt (88) cadastrées section A n° 3 et 942 au prix de 2 000 €.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2017/06/19: Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du contrat de ruralité pour le pôle apicole de Senones.**

Le Conseil communautaire approuve la construction d'un bâtiment relais sur la zone des Aulnois à Senones pour qu'un groupement d'intérêt économique (GIE) puisse y développer une gamme d'articles dérivés du miel.

Monsieur le Président est autorisé à solliciter les partenaires techniques et financiers suivants :

- l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;
- l'Etat, au titre de la deuxième enveloppe du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement public Local), en demandant au PETR de la Déodatie d'inscrire ce projet dans l'annexe financière 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 ;
- LEADER ;
- la Convention de Massif des Vosges ;
- la Région Grand Est.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2017/06/20 : Confirmation du taux versement transport sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges.**

Le Conseil Communautaire décide de maintenir le taux du versement à 0,55 % destiné au financement des transports en commun sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

Le taux du versement destiné aux transports en commun sur les autres communes du territoire est porté à 0 %.

*Vote à l'unanimité.*

**2017/06/21 : Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'Office de Tourisme.**

Le Conseil communautaire approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2017 avec l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges.

Il a été décidé en conséquence de verser sous réserve de l'atteinte des objectifs une subvention de 475 000 € pour l'année 2017 à l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

*Vote à l'unanimité.*

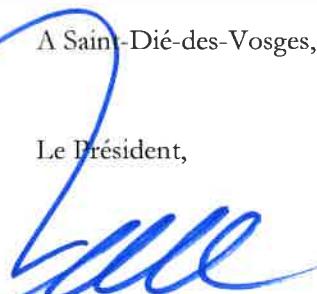
**2017/06/22 : Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Dié-des-Vosges pour l'hébergement du Relais Assistants Maternels.**

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Saint-Dié-des-Vosges est hébergé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Dié-des-Vosges, propriétaire de la Maison de l'Enfance Dolto.

Le Conseil communautaire approuve le projet de convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges pour l'hébergement du Relais Assistants Maternels fixant notamment la participation financière de notre collectivité à 10 000 € par an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

*Vote à l'unanimité.*

La séance a été levée à 22h52.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 4 avril 2017  
Le Président,  
  
David VALENCE